

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi sept avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISEL, Mme Valérie DREYFUS

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Mathilde LALART	donne procuration à	Mme Sandrine FOUILLÉ
Mme Laure PALISSE	donne procuration à	Mme Charline TANGUY
M. Alban VARUTTI	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Jean-Sébastien GUITTON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

21. DCM2026S3N21 - Ecole des Musiques - Origami - Désignation des représentants au Conseil d'Etablissement

Monsieur le Maire rapporte :

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur de l'école des musiques du 1^{er} septembre 2025, le rôle du conseil d'établissement de l'école des musiques - Origami est de :

- Prendre connaissance de toutes les activités de l'établissement ;
- Donner son avis sur toute question ou décision relative au fonctionnement de l'école des musiques ;
- Être force de proposition sur des actions ou des projets dans le cadre

Le Conseil d'Etablissement est composé comme suit :

- Le Maire, président de droit ;
- L'adjointe au maire en charge de la culture, présidente du conseil d'établissement en l'absence du maire ;
- 4 membres du Conseil municipal ;
- La direction générale adjointe déléguée à l'action culturelle, au sport et aux équipements ;
- La directrice ou le directeur de d'Origami, école des musiques ;
- 1 représentant des professeurs et un suppléant, désignés par leurs collègues ;
- 2 représentants des parents d'élèves ;
- 2 représentants des élèves ;
- L'assistante administrative de l'établissement est secrétaire de séance ;

Il se réunit sur convocation du maire au moins 2 fois par an.

Suite aux élections municipales il y a lieu de désigner les nouveaux représentants membres du Conseil municipal.

DECISION

VU le règlement intérieur de l'école municipale des musiques adopté par le Conseil municipal le 16 juin 2025,

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que la désignation des membres du Conseil municipal au sein de cette instance soit prononcée à main levée, conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;

– **DESIGNE**, outre le maire et l'adjointe en charge de la culture :

- Madame Laure PALISSE, liste de la majorité
- Madame Stéphanie LE GOFF, liste de la majorité
- Monsieur Eliseo BASTARD, liste de la majorité
- Madame Armelle CHABIRAND, liste de la minorité
- Madame Valérie DREYFUS, suppléante liste de la minorité

pour siéger au Conseil d'Établissement de l'école des musiques – Origami.

Extrait certifié conforme

Orvault, le 8 avril 2026

Pour le Maire

Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Moïra ASSES

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 08 AVR. 2026

Et par publication le : 08 AVR. 2026

